



Genève, le 25 avril 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Avenir des forêts genevoises: la population invitée à donner son avis

Un nouveau Plan directeur forestier genevois est en préparation. Cet outil stratégique pour notre cadre naturel pose les objectifs qui doivent assurer sur le long terme la vitalité de nos forêts. Son élaboration intègre un processus de consultation de la population : 25 avril au 23 juin 2023, chacune et chacun peut formuler une observation sous la forme d'une question ou d'une remarque sur les documents en projet.

En 2000, Genève se dotait d'un instrument innovant dédié à la préservation durable de ses forêts: le plan directeur forestier. Cet outil, qui s'inscrit dans le long terme, a pour objectif de définir les diverses fonctions attribuées aux massifs forestiers et de fixer les principes guidant leur gestion.

Assurer la durabilité des surfaces forestières

Ainsi, au cours des deux dernières décennies, les travaux accomplis dans les espaces boisés en application des principes de ce premier plan cantonal ont pu mettre l'accent sur la régénération des peuplements et sur leur durabilité, permettant de voir les volumes de bois considérablement augmenter, tout en favorisant la diversité naturelle. Surexploitée jusqu'à la moitié du 20e siècle, la forêt genevoise jouit aujourd'hui d'une bonne santé selon les critères de la Confédération, se déployant sur une surface qui se maintient, avec une grande stabilité en dépit des pressions territoriales.

Un nouveau plan directeur forestier

Un nouveau plan directeur forestier cantonal est en préparation pour continuer à assurer l'avenir de nos forêts. Intégrant les expériences passées et l'évolution des espaces forestiers, il pourra prendre en compte les enjeux qui marquent notre époque, notamment en matière de planification urbaine, de climat, de biodiversité, mais aussi de ressourcement du public, de mobilité ou encore de gestion des eaux. A noter que conformément à la loi, les arbres isolés ou en alignement ne sont pas traités par le plan directeur forestier, car leur gestion n'est pas comparable: les premiers sont répertoriés, évalués et gérés à l'échelle individuelle, alors que les forêts sont des espaces naturels appréhendés comme des surfaces participant de la diversité de notre territoire.

Une consultation large

Cette remise à jour du plan directeur forestier genevois est conduite par les autorités cantonales en intégrant un large processus de consultation des milieux intéressés -

associations de protection de la nature, représentants des milieux forestiers et des utilisateurs de la forêt -, mais aussi de la population. Cette démarche est en effet prévue par la loi, car la gestion des milieux boisés comprend une dimension participative et citoyenne, compte tenu de la forte valeur de ces espaces naturels pour les habitantes et habitants de notre canton.

La population invitée à donner son avis

C'est cette étape qui est actuellement en cours dans le cadre d'une consultation publique de soixante jours. Ainsi, du 25 avril au 23 juin 2023, chacune et chacun peut formuler de façon très simple une observation sous la forme d'une question ou d'une remarque sur les documents en projet au moyen notamment d'un formulaire en ligne. Les observations transmises dans ce cadre pourront ainsi avoir une influence sur le contenu des documents soumis au Conseil d'Etat, chargé d'adopter le prochain plan directeur forestier cantonal. A noter que tous les avis accompagnés de coordonnées recevront une réponse personnalisée.

Transmettre une observation sur le plan directeur forestier: ge.ch/c/consultation-forets

Pour mieux connaître la forêt genevoise

Plus grand espace naturel du canton avec le lac, la forêt est indiscutablement un paysage marquant du canton de Genève. Défrichée et surexploitée jusqu'au milieu du 20e siècle puis strictement protégée, elle est aujourd'hui composée de trois grands massifs et d'une multitude de petits espaces boisés dispersés dans l'agglomération. En plus de fournir du bois, elle assume des fonctions essentielles pour le climat, la biodiversité et la population genevoise. Préserver et renforcer les services assurés par la forêt en tenant compte des besoins de délasserement d'une agglomération en développement est un objectif majeur pour la nature et le paysage de notre canton.

- 12% du territoire cantonal est couvert par la forêt, soit 3000 ha.
 - On compte 71 m² de forêt par habitante ou habitant à Genève.
 - 55% de la surface forestière se situe à moins de 100 m d'une voie d'accès pour le public.
 - 1500 propriétaires se partagent la surface forestière: 53% appartient à l'Etat, 35% à des privées et privés, 10% aux communes et 2% à la Confédération.
 - Son volume total de bois a plus que doublé au cours des trente dernières années.
 - 8000 m³ de bois sont exploités chaque année, soit la moitié de l'accroissement naturel.
 - Plus de 1100 espèces végétales s'y développent; le chêne représente à lui seul 56% de la couverture forestière.
 - 28% de la forêt cantonale est en réserve naturelle; 4% forme des sanctuaires forestiers laissés à leur libre évolution.
-

Pour en savoir plus: M. Patrik Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts, DT, T. 079 248 64 56, patrik.fouvy@etat.ge.ch.

- *Pour l'actualité en lien avec les thématiques environnementales, suivez les réseaux sociaux GE-*

environnement: Instagram, Facebook, LinkedIn et Youtube.